

Mois d'OCTOBRE 1998

Numéro 29

INFOS MUNICIPALES

imprimé par nos soins

COMMUNE DE MIRIBEL LANCHATRE





BIENVENUES A

Nicolas RAVIX né le 8 août 1998

Jeanne BELLEVILLE née le 14 Octobre 1998

Robin, Denis LEMOT né le 17 Octobre 1998

Rectification : Dans le numéro 27 nous avons annoncé la naissance de la petite Amélie qui s'appelle BROUSSIN et non pas ROUSSIN



RENTREE SCOLAIRE 1998/1999

Ecole Intercommunale de St Guillaume

Les enfants doivent, d'une part être inscrits à l'école de St Guillaume et d'autre part, sur les registres de la commune de Miribel-Lanchâtre. A cette occasion, il sera demandé aux parents un RIB ou RIP ainsi que le point de l'arrêt pour le car. Merci de ne pas oublier d'accomplir cette formalité aux heures d'ouvertures de la Mairie (Lundi de 16 h 00 à 18 h 30 - Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30).



DECHETTERIE

Les cartes d'entrée à la déchetterie sont à retirer en Mairie.



RECENSEMENT DU 8 MARS 1999

Le prochain recensement de la population aura lieu à partir du 8 Mars 1999.
La commune recherche un agent recenseur.

PROGRAMME DU RECENSEMENT :

- | | |
|--------------------|--|
| Février 1999 | → désignation des agents recenseurs |
| A partir du 8 Mars | → les agents recenseurs commencent à déposer les questionnaires chez les particuliers. |
| Avril 1999 | → fin des visites à domicile par les agents recenseurs |
| Fin Avril | → envoi des questionnaires à l'INSEE |

Les candidatures sont à déposer à la Mairie de Miribel-Lanchâtre

DENEIGEMENT

Les personnes désirant passer une convention pour le déneigement doivent s'inscrire en mairie avant le **15 Novembre 1998**

EDITORIAL

Septembre, Octobre, c'est bien sûr la période de rentrée scolaire.

Cette année l'école de Miribel compte douze élèves. Alors que six enfants sont scolarisés à l'école maternelle intercommunale de St Guillaume.

Après l'aménagement du vestiaire et du préau de l'école en 1996, les travaux reprendront en 1999 avec

- ☆ la création d'une ouverture dans la pièce annexe de la salle de classe,
- ☆ la réfection des peintures et le crépi de l'ensemble du bâtiment.

Les demandes de subventions sont envoyées, et nous attendons les notifications du conseil Général.

Septembre, Octobre, ce sera aussi pour notre village des travaux sur le chemin de PAQUAROU, qui au moment où sera diffusé cette INFO seront réalisés.

Septembre, Octobre, c'est pour les élus des réunions de travail concernant la modification du Plan d'Occupation du Sol qui s'achève et pour laquelle le Conseil Municipal doit délibérer.

Réunions de travail aussi pour le village d'activités. Les études sont terminées, les coûts estimatifs connus (voir synthèse ci-jointe).

Le coût estimatif du village d'activité est de 5,3 MF- Les subventions devraient être de 3,4 MF - Les participations de 1,3 MF (SDH, SIVIG, ventes, privés) -

Resterait à la charge de la commune 600 KF. Cette dépense pourrait être programmée sur trois ans à moins que d'ici là nous ne réussissions à trouver encore quelques financements. Et nous nous y employons !

1999 verra donc le plus grand chantier du mandat que vous nous avez confié se réaliser.

Bonne fin d'année à Tous et bonne année scolaire aux enfants, collégiens, lycéens et étudiants.

Luc Puissat

AMENAGEMENT de PRE- TARACHOU

Evaluation de l'enveloppe financière (à fin septembre 98)

Lots	Opérations	Coûts HT globaux		Subventions		Autres participations		Part communale	
		Organismes	demandées	acquises (à ce jour)	Organismes	Montant	Montant	%	
Acquisitions foncières	Terrains + Actes notariés	276660	221328	138330	Conseil général Europe 5B		55332	20%	
Etudes	Faisabilité				(globalement)				
	Communication Chauffage bois Géomètre Dossier lotissement	270038	169834	156994	Conseil général Europe 5B Région Ademe		100203	37%	
Réseaux secs	Electrification Télécom Eclairage	530000	454000	404000	Conseil général Réserve parlementaire France Télécom		76000	14%	
Réseaux humides	Eau Assainissement	339400				Sivig	339400	0%	
VRD internes	Voirie Murs Chauffage	3624107	2465876	373987	Conseil général 5 B + FNADT + DDR Région	SDH Privés	355250	22%	
VRD externes	Carrefour sud	153000	122400		DGE + Conseil général		30600	20%	
DDE	Maîtrise d'oeuvre	151686					151686	100%	
Commercialisation	Ventes de lots						-600000		
TOTAL		5344891	3433438	1073311			694650	12%	

Commentaires :

En fin d'opération le bilan à charge de la commune serait d'environ 600000F
 Nous espérons la création de 3 à 4 emplois permanents au minimum
 Ce qui donne un coût initial de création d'emploi de 150000 à 200000F
 Ces 2 derniers chiffres sont à rapprocher de valeurs nationales similaires estimées aujourd'hui à au moins 300000F par emploi créé
 L'établissement d'artisanat ou d'entreprises sera également générateur de taxe professionnelle au profit de la commune
 Ce qui permet d'envisager un retour sur investissements dès la 5ème année
La réalisation de ce projet s'inscrit dans le moyen terme

COMTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MOIS DE JUIN

Aujourd'hui encore une quinzaine de personnes s'était déplacée pour rencontrer l'équipe municipale afin d'exprimer leurs opinions et de suivre l'évolution de leur commune.

Comme nous vous l'avions annoncé, lors de dernier "INFO MUNICIPALES" **CE VENDREDI 26 JUIN s'est tenu la troisième assemblée générale du village.**

Tout d'abord, Monsieur le Maire et ses conseillers ont fait un rappel des travaux effectués depuis 95 : tels que :

L'enterrement de la ligne E.D.F., le réseau d'eau de la Pierre ronde, le revêtement du chemin de l'Achard, la fin du programme RTM (travaux de Chapoteyre, aux Sagnes et au Vernay), revêtement de la CD8 par la DDE.

Puis les élus ont évoqué les projets en cours d'étude ou de réalisation comme :

- la numérisation cadastrale qui consiste à mettre sur informatique les plans cadastraux
- ou le problème de fissuration d'une maison d'où le besoin de contacter le RTM,
- ou bien encore le village d'activités avec une étude sur le chauffage collectif bois avec l'AGEDEN. Il faut rappeler que les acquisitions de terrains ont été faites auprès des familles MAZET et CONY. Une parcelle sera achetée à Mme GAUTHIER E. Afin de permettre l'accès au village d'activités. Pour commencer l'extension du réseau EDF sera faite ainsi que celui de l'eau, de l'assainissement et de France Télécom. La SDH a promis la pose de la première pierre en Avril 1999.
- La réfection du chemin de PAQUAROU et l'éclairage public de la Pierre Ronde ont également été avancés.

Monsieur le Maire, a précisé, qu'au niveau associatif et culturel, Miribel- Lanchâtre n'est pas en reste : ainsi deux nouvelles associations ont vu le jour "les Amis de l'église" et "Musique au Balcon" dont le siège est à Miribel-Lanchâtre.

De plus les bibliothécaires avec l'aide de bénévoles ont réuni 80 personnes afin d'écouter des "contes musicaux". Vu la réussite de cet essai, les bibliothécaires ont prévu pour l'automne une initiation à la calligraphie.

En ce qui concerne la vie quotidienne de la commune, le conseil Municipal s'investit énormément. Ainsi une fois par semaine une commission se réunit afin de programmer le travail de l'employé communal. Une fois par mois a lieu une réunion du Conseil ouverte au public, et enfin la commission "info municipales" se réunit quant à elle, quatre fois par an.

REPONSES AUX QUESTIONS DE L'ASSEMBLEE

■ **Bénéfices de la numérisation cadastrale** qui sera opérationnelle en fin d'année.

Celle-ci aura la même valeur que le plan cadastral cependant ce sera plus facile et plus rapide d'obtenir un plan. On y trouvera le réseau d'eau, les parcelles en zone à risque, tout ce qui est public, les canalisations iront en limite de propriété. Le coût est de 28 00 F mais subventionné par le conseil Général.

■ **Ecole** : 12 ou 13 élèves sont prévus à la rentrée 98 et 6 ou 7 à la maternelle.

■ **POS** : Les maisons entre la départementale et le chemin de l'Achard devront être le plus en amont possible de la route départementale.

→ suppression des emplacements réservés au cimetière,

→ nouvelles contraintes architecturales afin de garder le caractère montagnard et rural du village (pente du toit, uniformisation des toits avec des tuiles écailles ou en terre cuite plates sans dessin, et construction dans le sens de la pente).

→ les demandeurs de permis de construire devront faire visionner leur demande avant de la déposer en cinq exemplaires à la mairie. Des architectes conseils aideront la commission urbanisme.

■ **Village d'activités** : 4 lots sont à construire. Le premier lot de logements locatifs sera attaqué en Avril 1999 (3 ou 4 millions de Francs). Le reste sera fait lorsqu'on aura trouvé des porteurs de projets.

Une étude est réalisée sur le chauffage collectif bois qui est écologique et intéressant car il utilise une énergie renouvelable. La difficulté du projet réside dans le fait que l'on veut un ensemble soigné et de qualité.

■ **Communauté de communes**

→ Les travaux de sécurité de l'AGE d'OR : terminés fin Juin 98 mais de nouveaux projets vont être réalisés comme la création d'une 28ème chambre plus l'agrandissement de la salle à manger diminuée par les portes à incendie. Il faut noter que tous ces travaux n'ont aucune incidence sur le prix de la journée.

Il est également prévu d'embaucher trois auxiliaires de vie. Il est important de savoir que les habitants de Miribel-lanchâtre seront sans discernement acceptés à l'AGE D'OR" ou à VIF.

(Délibération du SIVIG et statut de la communauté de communes)

→ Création d'un espace "socioculturel" une étude de faisabilité est en cours. Celui-ci s'occupera de l'accueil de la petite enfance aux personnes âgées. De là des antennes partiront dans les communes du canton.

→ Etude du "plan local d'habitat" (PLH) qui peut nous apporter des prêts locatifs aidés pour les HLM et pour rénover des bâtiments anciens.

→ Ordures ménagères. Depuis le 16 Novembre, la société "LOCABAC" s'occupe de l'enlèvement des ordures. Celle-ci a embauché les deux employés de l'entreprise CLAVIER, depuis que cette société est en place, il n'y a pas eu de réclamation.

■ Travaux de voirie

→ Le chemin de PAQUAROU sera fait au début de l'automne. Il y aura également la pose d'une glissière en aval de la maison RIONDET et une barrière de protection sur le pont du Perron.

→ Le préfabriqué n'étant plus aux normes sera démoli. Cela permettra la réfection du mur de la cour de l'école.

→ Le problème de la sécurité à la sortie du jardin public a été évoqué.

→ L'aménagement du CD8 commencera par l'entrée du PRE TARACHOU puis par une chicane vers "l'auberge des chasseurs" mais cela n'est pas prévu pour tout de suite.

A la fin de la réunion toutes les personnes ont été conviées à boire le verre de l'amitié offert par la municipalité.

**COMPTES RENDUS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 1998

Etaient présents : PUISSAT L. EYRAUD Y. GAUTHIER M., NIER M.
POLITANO M. PIROT M. MERLE I. GARCEAU J. BONINO A.
PUISSAT J.

Etaient absents /Excusés: BELLEVILLE L.(pouvoir GAUTHIER M.) .

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS

- a. Marché chemin de Paquarou
- b. Etude de faisabilité chauffage bois
- c. Eclairage public la Pierre Ronde

2. MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DU SOL

3. COMPTES RENDUS REUNIONS

4. DIVERS

□□□□□□□□□□

1. DELIBERATIONS

A. Marché chemin de Paquarou

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection du chemin de Paquarou.

Sur les 7 entreprises consultées, 6 ont répondu. Le prix estimatif était de 606 000 F. La proposition de l'entreprise GERLAND est la plus intéressante à **416 938.32 F T.T.C.** Les travaux commenceraient au mois de Juillet et dureraient environ 20 jours.

M. LE Maire demande au Conseil de l'autoriser à passer le marché avec cette entreprise et à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité le conseil donne son accord (11 VOIX POUR).

B. Etude de faisabilité concernant le chauffage collectif bois

La préétude de l'AGEDEN sur le projet d'un chauffage automatique au bois est terminée. Il en ressort que la réalisation d'un chauffage bois est envisageable sur l'opération immobilière du PRE TARACHOU.

CM8.06.98P2

Une étude de faisabilité doit être lancée afin de préciser les aspects suivants du projet:

- La solution technique optimale (chaufferie, réseau, distribution et chaleur)
- l'exploitation de la chaufferie (approvisionnement, intervenants, organisation),
- le coût du projet
- le financement (subvention, montage financier)
- le bilan économique en coût global (prix de revient de la chaleur)
- le montage juridique (Maître d'ouvrage de l'opération, mode de gestion et d'exploitation, etc...)

M. LE MAIRE propose de désigner l'AGEDEN pour effectuer cette étude.

Son coût sera de : Prestation AGEDEN 20 000 F
 Prestation Bureau Etude CER..... 20 000 F

TOTAL 40 000 F H.T.

SOIT 48 240 F. T.T.C.

FINANCEMENT sollicité Plan bois énergie 80 %
 AUTOFINANCEMENT COMMUNAL **9 648 F. T.T.C.**

A l'unanimité le conseil Municipal (11 voix pour) donne son accord pour le financement et autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

C. Eclairage Public - programme 1997 - secteur de la PIERRE RONDE

Ce programme concerne la mise en place de candélabres. Sur les 4 entreprises consultées, trois ont répondu. Le prix estimatif était de 56 000 F. La commission travaux propose de retenir l'Entreprise d'Equipements Électriques dont le devis s'élève à **41 926.83 F.TTC.**

Ces travaux seront financés à 40 %.

A l'unanimité (11 voix pour) le Conseil donne son accord.

2. MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DU SOL

L'enquête publique se fera du **10 JUIN au 10 JUILLET 1998**. Le commissaire enquêteur recueillera en mairie les observations du public les **6 et 8 JUILLET de 16 heures à 18 heures**. Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ouvert, à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

3. COMPTES RENDUS REUNIONS

A. Commission TRAVAUX

⇒ Chemin de PAQUAROU

Les travaux vont consister :

- en la remise en forme de la chaussée, du pont de Paquarou jusqu'aux "Adrets",
- mise en place de buses pour traversée de chemin,
- revêtement en enrobé de la ferme St Paul jusqu'aux "Adrets"

Rappel du financement : 180 000 F du Conseil Général plus 60 % de 400 000 F provenant de la Dotation globale d'Equipement.

⇒ Eclairage public sur le secteur de la PIERRE RONDE

Les travaux consistent en la mise en place de candélabres en bordure de la route départementale entre les maisons de MM. DEI NEGRI et PUISAIS. Un éclairage sera également installé à proximité du four banal.

B. Comité de pilotage PRE TARACHOU

La réunion du 6 Mai dernier, avait pour but de définir les implications de chaque partenaire :

- | | |
|--|-----------------------------|
| - cahier des charges | : SDH et Pressés de la cité |
| - règlement général du lotissement | : Pressés de la cité |
| - étude de faisabilité chauffage | : AGEDEN |
| - demande de subvention extension réseau EDF | : DDE |
| - estimation extension réseau eau/assainissement | : DDE |
| - dossier communication | : PNRV |
| - demande de subvention | : DATAR - 5 b |

La prochaine réunion aura lieu le 26 JUIN 1998 à 9 heures.

4. DIVERS

M. Le Maire rappelle l'**ASSEMBLEE GENERALE DU VILLAGE** qui aura lieu le **26 JUIN 1998 à 20 H 30**. La population tout entière est conviée.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 24 AOUT 1998 à 20 H 30

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AOUT 1998**

Etaient présents : PUISSAT L. /GAUTHIER M. /BELLEVILLE L.
MERLE I./ BONINO A./ PUISSAT J.

Etaient absents/excusés : EYRAUD Y. (Pouvoir L. PUISSAT)/POLITANO M/
NIER M./PIROT M./ GARCEAU J.

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS

- ✓ Demande de subvention PRE TARACHOU 5b et FNAD T(Datar)
- ✓ Approbation compte de gestion 1997
- ✓ Demande de subvention pour programme 1999 - travaux école
- ✓ Demande Subvention SE 38 - éclairage lotissement
- ✓ Demande de subvention au Conseil général pour travaux pont du Perron et aménagement carrefour du Pré Tarachou

2. INFORMATION SUR LE PROJET DU PRE TARACHOU

3. TRAVAUX

4. ETUDE AMIANTE

5. INFORMATIONS DIVERSES

□□□□□□□□□□□□□□□□

1. DELIBERATIONS

- ✓ **Demande de subvention PRE TARACHOU 5b et FNADT (DATAR)**

A l'unanimité des membres présents (7 voix), le conseil autorise M. Le Maire à déposer deux dossiers de demande de subvention concernant l'aménagement du village d'activité . Le premier dossier concerne le 5b, le second le F.N.A.D.T. Ces deux organismes subventionnent à hauteur de 30 % chacun. Le montant estimé des aménagements du village d'activité s'élève à 2 307 938 F H.T.

- ✓ **Approbation compte de gestion 1997**

Le conseil Municipal approuve (7 voix pour) le compte de gestion 1997 de M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif de la commune.

Cm24.08.9P.2

✓ Demande de subvention pour programme 1999 - travaux école

Le crépi de la façade de l'école et du préau, la création d'une fenêtre (côté annexe), ainsi que la réfection du mur de soutènement de la cour de l'école sont en projet. Le conseil (7 voix pour) autorise M. Le Maire à faire une demande de subvention au Conseil Général (80 % pour une dépense subventionnable de 130 000 F).

✓ Demande Subvention SE 38 - éclairage lotissement

Cette délibération annule et remplace celle du 23 Février 1998. En effet le coût estimatif qui était de 78 300 F H.T. passe à 105 510 F H.T. Ce surcoût est dû à des travaux de câblage et d'équipement du réseau Eclairage Public non prévus lors de la première demande.

✓ Demande de subvention au Conseil général pour travaux pont du Perron et aménagement carrefour du Pré Tarachou

Pour ces travaux, une subvention a déjà été accordée dans le cadre de la Dotation globale de fonctionnement (20 %). Le Conseil autorise M. Le Maire à faire une demande auprès du Conseil Général (60 %)

2. INFORMATIONS SUR LE PROJET DU PRE TARACHOU

- ① Au mois de Juin, la commune a rencontré deux porteurs de projets qui seraient intéressés par le village d'activité : le premier fabriquerait des pâtes de fruits, le second des horloges comtoises.
- ② Le dossier de lotissement est prêt. Il va être envoyé pour instruction à la DDE
- ③ Prochaine réunion du comité de pilotage le 29 Septembre

Nota : Une plaquette des travaux effectués par les PRESSES DE LA CITE sur le Pré Tarachou peut être consultée en mairie par le public.

3. TRAVAUX

- ① La réfection de la chaussée allant jusqu'à Paquarou débutera en Septembre. Un arrêté sera pris pour fermer la voie.
- ② Plan d'Occupation du Sol

L'enquête publique s'est terminée mi-juillet. Peu d'observations ont été consignées sur le registre d'enquête. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à la modification du P.O.S.

24.08.98p3

4. ETUDE AMIANTE

En tant que propriétaire des bâtiments communaux, la commune se doit de faire procéder à une recherche et à un diagnostic Amiante au sens du décret 96/97 du 7 février 1996 modifié. Une consultation va être lancée auprès de 4 organismes agréés pour ce type de travail.

5. DIVERS

① M. Le Maire lit le compte rendu du conseil d'école de Miribel Lanchâtre

La rentrée 1998/99 se fera le 3 Septembre - 12 élèves sont inscrits (4 en CP-CE1 et 8 en CE2 -CM1-CM2).

Le Conseil d'école demande à la commune de prévoir, en investissement, le remplacement du télé-magnétoscope et de la chaîne HIFI qui ne fonctionnent plus très bien.

Le conseil municipal donne son accord et établira avec les enseignants les priorités pour l'achat de matériel neuf.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 12 OCTOBRE 1998

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 1998

Etaient présents : PUISSAT L. EYRAUD Y. GAUTHIER M. BELLEVILLE L. NIER M.
POLITANO M. PIROT M. PUISSAT J.

Etaient absents/Excusés : MERLE I. (Pouvoir EYRAUD Y.) - BONINO A. réunion au
PNRV (Pouvoir GAUTHIER M.) - GARCEAU J

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS :

- a) SE38 : -adhésion commune d'Allemont - Transfert de compétence gaz à SE38 -
-modification statuts (article 7)
- b) Programme Local de l'Habitat
- c) Approbation modification Plan d'Occupation du Sol
- d) demande de cartoguide au Parc Naturel du Vercors
- e) diagnostic territorial
- f) Projet de rénovation de l'église : demande de subvention au Conseil Général

2. POINT SUR LES TRAVAUX

3. COMPTE RENDU VILLAGE D'ACTIVITES

4. DIVERS



I. DELIBERATIONS

a) Syndicat d'Electricité SE 38

Le conseil Municipal doit se prononcer sur trois dispositions adoptées par le comité syndical : Adhésion de la commune d'Allemont au syndicat - Modification des statuts : transfert de compétence d'autorité concédante pour la distribution publique du gaz au SE 38 et introduction de l'article 7 ayant pour objet la modification aux conditions initiales de fonctionnement et à la composition du syndicat.

Adoptées à l'unanimité

b) Adoption du Programme Local d'Habitat

Le conseil Municipal doit délibérer sur le programme Local d'Habitat adopté par la Communauté de communes du Canton de Monestier de Clermont le 25/08/98. Le Programme d'action comporte 6 actions : Promouvoir et maîtriser une offre

diversifiée en matière d'accession - Promouvoir la réalisation de logements locatifs sociaux - Encourager la réalisation de logements locatifs privés - Réhabiliter les logements communaux - Encourager l'amélioration de logements locatifs privés occupés ou vacants - Mettre en place un comité Local pour l'Habitat.

Adoptée à l'unanimité

c) Approbation Modification du Plan d'Occupation des sols

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 10 juin au 10 Juillet 1998, Le Commissaire-enquêteur dans son procès-verbal a donné un avis favorable. Le conseil Municipal approuve les modifications apportées au Plan d'Occupation des Sol. Le dossier modifié sera tenu à la disposition du public. **Adoptée à l'unanimité**

d) Cartoguide

Il est possible de solliciter le Parc Naturel Régional du Vercors pour la réalisation d'un cartoguide, avec un financement à 100%, dans le cadre de la relance de la politique sentiers du PNRV. M. Le Maire demande au conseil l'autorisation d'effectuer la démarche.

**8 VOIX POUR
1 CONTRE
1 ABSTENTION**

e) Diagnostic territorial

Ce diagnostic a pour objectif de clarifier les atouts agricoles de la commune. Il sera fait dans l'ensemble des communes dans le cadre du Schéma Directeur. Le conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention avec la chambre d'agriculture. Cette étude ne se fera qu'à la condition d'avoir tous les financements et notamment ceux du Parc Naturel Régional du Vercors. **Adoptée à l'unanimité**

f) Restauration de l'église

Le montant estimé des travaux de restauration s'élève à 715 000 F H.T. Le conseil autorise M. Le Maire à effectuer les demandes de subvention

Adoptée à l'unanimité

g) Cession RIONDET

Cette délibération annule et remplace celle prise en 1996 qui n'était pas complète. Rappel : la commune cède la parcelle 826 à la famille RIONDET et reçoit de celle-ci les parcelles 820 et 824. **Adoptée à l'unanimité**

h) Table d'orientation

A la demande du Conseil Municipal, M. Le Maire fera les demandes nécessaires pour son étude, sa réalisation et son financement. Cette table d'orientation pourrait être installée sur le site du VERNAY au bord du CD8 **Adoptée à l'unanimité**

cm12/10/98p3

II. POINT SUR LES TRAVAUX

a) Chemin de Paquarou

Les travaux ne sont pas tout à fait terminés, en effet, il reste quelques reprises (fossés, accotement, reprise de caniveaux...)

La réception des travaux est prévue pour le Mardi 27 Octobre 1998.

b) Chemin du Plan

La croix qui se trouvait à l'intersection a dû être déplacée car elle gênait l'accès aux véhicules agricoles. Une partie du chemin a été goudronnée.

c) Autres

Différents travaux de collage sur les chemins par l'entreprise GERLAND doivent être effectués.

La commande de la glissière à installer sur le chemin communal du Vernay a été passée

III. COMPTE-RENDU VILLAGE D'ACTIVITES

Le dossier de lotissement communal a été envoyé pour instruction fin août.

La Direction Départementale de l'Équipement travaille sur les dossiers de consultation des entreprises pour les VRD. Un comité de pilotage a eu lieu le 29 Septembre. Les différents partenaires continuent à oeuvrer sur notre projet. De nouvelles subventions ont été demandées par la commune.

Le prochain comité aura lieu dans 6 mois.

IV. DIVERS

a) Urbanisme

- Sachant que la modification du Plan d'Occupation du sol a été approuvée, il faudra veiller à un respect strict du règlement. La commune suggère aux éventuels constructeurs de déposer un projet avant la demande de permis de construire définitive. Celui-ci sera étudié par la commission urbanisme

- Une demande de Certificat d'Urbanisme est déposée concernant un terrain à Cassoulet qui comprendra deux habitations. Ce terrain a déjà fait l'objet d'un CU qui a été refusé. Un nouveau découpage des parcelles est effectué en tenant compte de la zone à risque. La commune l'envoie pour instruction à la DDE.

cm12/10/98p4

b) Centre de secours

Désormais nous dépendrons du centre de secours de Monestier de Clermont et non plus de Pont-de-Claix.

C) Information

Le Conseil Municipal, Le Maire, convie toutes les associations du village à une réunion qui aura lieu le 21 octobre à 18 heures à la salle polyvalente.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL LE 23 NOVEMBRE 1998 à 20 H 30.

**INFORMATIONS
DIVERSES**

QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION

COMMUNE DE MIRIBEL LANCHÂTRE

QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

Le bilan de qualité est établi à partir des analyses réalisées en application du programme réglementaire d'analyses, dans le cadre du contrôle sanitaire.

Réseau de MIRIBEL LANCHÂTRE

Qualité Bactériologique

Des analyses sommaires comportant des recherches bactériologiques sont régulièrement réalisées en distribution au robinet de l'utilisateur. La qualité bactériologique s'apprécie en fonction du pourcentage d'analyses conformes R et du nombre maximal de germes fécaux détectés N : L'analyse des coliformes totaux (R_c) permet d'identifier les réseaux de très bonne qualité.

Pour ce réseau ne disposant pas d'un nombre annuel d'analyses important, cet examen s'effectue à partir des résultats des années 1995 à 1997.

Taux de conformité (R) : 100 % Nombre maximal de germes fécaux : 0	Taux de conformité (R _c) : 100% Nombre maximal de coliformes totaux : 0
Eau de Très Bonne Qualité	

Qualité Physico-Chimique

Des analyses physico-chimiques classiques ont été réalisées en 1997. La qualité s'avère satisfaisante; quelques paramètres remarquables sont commentés dans le tableau suivant :

Paramètre	Appréciation	Observations - Limitation de la consommation
Nitrates	Très Bonne Qualité	Aucune limitation
Atrazine	Non recherchée ni suspectée	Aucune limitation Présence non suspectée au vu de la situation de la ressource en eau.
Plomb	Non recherché	Par précaution, lorsque les canalisations comportent des parties en plomb : laisser écouler le 1er jet d'eau avant consommation
Dureté	Eau peu dure	Minéralisation équilibrée sans tendance à l'entartrage ou à la corrosion
Fluor	Très Bonne Qualité	Une complémentation (sel ou comprimés fluorés) est autorisée

COMMENTAIRES

→ Ressource - Protection :

Les eaux captées proviennent du massif karstique du Vercors et se caractérisent par des dégradations bactériologiques et éventuellement physiques: couleur, turbidité.

Les périmètres de protection des sources des Sagnes et Jonier, qui alimentent ce réseau, sont définis et la procédure réglementaire de Déclaration d'Utilité Publique est terminée : l'Arrêté Prefectoral du 8 Novembre 1994 fixe les servitudes applicables dans ces périmètres.

→ Traitement :

Compte-tenu de la qualité des eaux brutes, des traitements de désinfection au rayons Ultra-Violets sont en place et ont donné satisfaction.

CONCLUSION

* L'eau du réseau de distribution publique est un produit alimentaire surveillé, contrôlé, qui fait l'objet d'une information régulière.

* En 1997, l'eau distribuée sur le réseau de Miribel Lanchâtre s'est révélée de très bonne qualité.

* Le maintien d'une gestion rigoureuse doit notamment permettre de garantir en permanence une eau de très bonne qualité microbiologique.

SCHEMA DIRECTEUR

Dans le cadre de l'étude du Schéma Directeur, une Commission Communale doit être créée.

Celle-ci devra réfléchir sur le devenir de notre village en intégrant cette réflexion à la réflexion du pays "TRIEVES".

Le bureau d'étude désigné rencontrera cette commission communale le 27 Novembre 1998 à 20 h 00.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en mairie avant le 10 Novembre.

Nouvelles du Parc Naturel Régional du Vercors

A mi-parcours de notre mandat de délégation de Miribel-Lanchâtre auprès du PNRV, il nous a paru nécessaire d'effectuer une information sur le Parc.

Ce qu'est le Parc aujourd'hui :

Une collectivité de 68 communes réparties sur 2 départements.

Un des 5 Parcs naturels de la Région Rhône Alpes et un des 35 Parcs naturels régionaux de France.

Qui finance le Budget ? (le PNRV ne lève pas d'impôt comme une Communauté de communes par exemple) :

La Région Rhône-Alpes 60 %, chaque Conseil général 15 %, les communes 7,6 % (20,50 f par habitant soit 4400 f pour Miribel-Lanchâtre) et les 3 villes portes ensemble 2,40 % (Grenoble, Romans et Crest – Valence s'étant retirée)

La mission des Parcs naturels régionaux (fixée par décret en 1967) :

"Conjuguer le développement économique et la protection de l'environnement", ce qui peut paraître antinomique et interprété de multiples façons (gare aux abus...!)

Un **Parc naturel régional** peut comporter une Réserve naturelle (ce qui est le cas pour le PNRV), à réglementation moins drastique (possibilité de sentiers de randonnée pédestre et équestre) que celle d'un Parc National.

Un **Parc national** peut être considéré comme un "sanctuaire" de protection absolue, tout au moins dans sa zone centrale : aucune activité de l'homme n'y est permise, hormis quelques incursions à finalité scientifique pour de rares intervenants dépendant du CNRS, des Ministères de l'Environnement, de l'Education Nationale, de l'Agriculture et de la Forêt. De possibles partenaires étrangers dans le cadre d'une coopération internationale peuvent être associés à ces missions.

Intérêt des communes d'adhérer au PNRV :

Pour les dossiers (acceptés) à compétence "Parc", 1 franc engagé par une commune, un groupement de communes ou l'ensemble de communes adhérentes, apporte globalement 10 francs de subventions (Région, Etat, Fonds européens)

Le fonctionnement du PNRV est régi par un règlement syndical.

Ses objectifs sont fixés pour une période de 10 ans et traduits dans une **Charte** engageant tous les partenaires.

Comment a fonctionné le PNRV ces 3 dernières années :

Une Présidente, Gisèle TELMON, par ailleurs Conseillère régionale, élue de la Drôme, fixait les grandes orientations ; les choix de priorités ou budgétaires étaient du ressort d'un Exécutif composé de 12 Vice-Présidents (en fait 3 ou 4 présents seulement, compte tenu des multiples mandats et délégations de ces personnes). La Gestion courante, le lancement et le suivi des projets étaient soumis au vote du Bureau syndical (35 voix représentatives réparties sur les élus de la région, des départements et des communes - dans les faits 12 à 15 voix présentes d'où souvent un quorum atteint de justesse), les choix budgétaires annuels étant votés par le Conseil Syndical réuni en Assemblée plénière

La mise en œuvre de ces choix pluri-annuels est du ressort d'une équipe technique profondément remaniée ces 2 dernières années.

Des gens à compétences et engagement remarquables - mémoires vivantes du Parc - ont dû nous quitter pour des raisons obscures autres que celles d'une bonne gestion de personnel. D'autres sont arrivés, pas toujours neutres.

Le Directeur Pierre WEICK, ses chargés de mission ainsi que le Garde Vert du secteur sont venus ou continuent de nous assister dans nos projets.

Ils matérialisent autant que faire se peut et avec dévouement, la présence du Parc sur notre commune et confirment notre attachement à cette structure territoriale.

Toutes considérations politiques écartées, et de par la masse énorme de travail (négociations auprès du Ministère de tutelle, de la Région, des 2 Conseils généraux), des pesanteurs du cadre administratif, le Parc, malgré la détermination d'une Présidente trop souvent isolée, fonctionnait tant bien que mal **du fait même de sa structure exécutive**.

Dans les mêmes conditions, une entreprise aurait rapidement mis la clef sous la porte par perte d'une clientèle fidèle à des prestations de qualité, mais non satisfaite dans la façon d'être traitée ou oubliée.

Le Parc a dû également concentrer toute son énergie durant 2 années sur la révision décennale obligatoire de sa Charte et la refonte de son règlement syndical. Dans ces circonstances, **des dossiers ont été écartés** (dont un - important - concernant notre commune), d'autres entamés et non terminés (**Rappel : leur financement, ce sont aussi vos impôts !**), et quelques uns ont abouti à force d'opiniâtreté de vos élus.

Peu concernaient notre Balcon Est, peut-être aussi par manque d'informations, d'engouement ou de difficultés financières aiguës pour certaines de nos Mairies.

Samedi 17 octobre, par tradition d'alternance départementale, **la Présidence est revenue en Isère** à Yves PILLET, actuel Maire de Pont-en-Royans et bénéficiant d'une expérience d'ancien Président du PNRV. Il connaît donc bien le terrain et les hommes qui y vivent.

Yves a été promu dans l'ordre de la Légion d'Honneur le 14 juillet 1998 et a été Député et Conseiller général de l'Isère.

Les 2 délégués de secteur (Chichilianne et Miribel-Lanchâtre) sont réélus au Bureau. Ils représentent les 13 communes du Trièves adhérentes au PNRV.

Une des premières options retenues est de réduire l'exécutif à sa plus simple expression. **Les orientations et axes prioritaires seront débattus directement au sein du Bureau**, le travail sera mieux réparti car des élus au Conseil Syndical pourront aussi participer à des commissions.

Pour la nouvelle équipe, les défis sont majeurs :

Redorer l'image de marque du Parc, être présente et à l'écoute malgré l'immensité du territoire et le manque de moyens de communication transversaux, restaurer la confiance des Communes et des habitants, remotiver le personnel, mettre en œuvre les objectifs de la Charte, débattre des financements avec des structures politiques régionales et départementales qui ne seront pas obligatoirement favorables.

Sur notre secteur, (commune de St Paul les Monestier) le PNRV sera confronté à une expérience jamais survenue à un Parc naturel régional en France : le débouché sur son territoire d'une autoroute ! De quelle façon le Parc s'impliquera-t-il techniquement ? Comment gèrera-t-il les impacts environnementaux et économiques (en termes favorables / défavorables) ?

L'esprit Parc subsiste, le grand public ne nous a pas déserté, nous pouvons de nouveau espérer en un futur dans lequel nous ne serons pas des "Indiens" dans une réserve, mais être actifs sur notre propre territoire par rapport aux enjeux du début de siècle prochain.

Sur demande, votre délégué peut vous montrer et commenter les diverses délibérations prises en Conseil ou Bureau syndical du Parc ainsi que tous les comptes-rendus de commissions de travaux auxquelles il a participé.

A ce jour, ceci représente 56 réunions ou séminaires à thèmes divers, représentativité, négociations, conseils et bureaux syndicaux (environ 400 heures, déplacements inclus soit 8400 km parcourus, indemnités cumulées 6200 francs provenant du Parc pour dédommagement partiel)



L'euro, c'est quand ?

Le passage à l'euro se fera à deux dates essentielles :

Le 1^{er} janvier 1999, l'euro deviendra la monnaie unique européenne.

Les pièces et les billets en euros seront mis en circulation trois ans plus tard. Ces trois ans sont nécessaires pour fabriquer les billets et les pièces et modifier le système informatique des banques et des entreprises.

- Chacun s'adaptera progressivement à l'euro en fonction de ses besoins :
- les marchés financiers et la bourse passeront à l'euro le 1^{er} janvier 1999 ;
 - chaque entreprise pourra utiliser l'euro, au rythme qu'elle choisira, entre 1999 et 2002 ;
 - enfin, pour chacun, cette période

de trois ans permettra de se préparer à l'utilisation de l'euro.

Tout en utilisant nos francs, nous nous habituerons peu à peu à voir, à entendre des chiffres en euros. Les magasins pratiqueront de plus en plus le double affichage des prix.



36 mois pour fabriquer :

- 2,5 milliards de billets, soit plus de 2,6 millions de billets par jour.
- 6,6 milliards de pièces soit plus de 7 millions de pièces par jour.

Quand les pièces et les billets arriveront, nous serons déjà familiarisés avec l'euro.

Le 1^{er} janvier 2002, au plus tard, les pièces et les billets en euros seront mis en circulation.

Dès cette date, tous les prix, dans les magasins, dans les documents officiels, dans les banques et les administrations seront en euros. Les salaires, les pensions et les loyers aussi.

Les revenus seront versés en euros. Les pièces et les billets en euros se substitueront rapidement aux pièces et aux billets en francs.

Nous pourrions toutefois continuer à payer avec les pièces et les billets en francs jusqu'au 1^{er} juillet 2002 au plus tard. Après cette date, le franc sera totalement remplacé par l'euro dans nos porte-monnaie. S'il nous reste des billets en francs,

nous aurons encore dix ans pour les échanger gratuitement contre des euros aux guichets de la Banque de France.





L'euro, en pratique ?

Comment va-t-on convertir les prix en euros ?

Tous les prix en francs seront divisés par le taux fixé le 1^{er} janvier 1999. Comme le résultat ne tombera pas forcément juste, il y aura une règle d'arrondi officielle qui s'imposera à tous, aux banques, aux entreprises, aux commerces.

Exemples

(avec l'hypothèse d'un euro à 6,50 francs)

- une paire de chaussures à 343 francs vaudrait $343 : 6,50 = 52,769$ arrondis à 52 euros et 77 cents*.
- un timbre à 3 francs vaudrait $3 : 6,50 = 0,461$ arrondi à 46 cents*.
- une automobile à 58 500 francs vaudrait $58\ 500 : 6,50 = 9\ 000$ euros.

* ou "centime(s)"



Pourquoi pas un taux de conversion rond ?

Le taux retenu sera fondé sur des critères économiques et sur les cours respectifs des monnaies nationales, ce qui ne rend pas nécessairement possible l'adoption d'un taux rond pour chacun des pays.

Et si je veux retrouver l'équivalent en francs d'un prix affiché en euros ?

On pourra le faire sans calcul compliqué. Des calculettes permettront d'obtenir rapidement la conversion euros en francs ou francs en euros.



LE COIN DES
ASSOCIATIONS

SOU DES ECOLES

Le Samedi 10 Octobre a eu lieu le premier vide placards et greniers des particuliers.

Le soleil nous avait donné rendez-vous et c'est au milieu de toutes sortes d'affaires que les villageois ont passé un moment avec les enfants et les parents d'élèves.

Les crêpes, cuisinaient par les parents eurent un gros succès.

Nous remercions la commune de nous avoir laissé occuper le jardin communal ainsi que toutes les personnes qui nous ont rendu visite.

Les élections de l'école se sont déroulées le Samedi 17 Octobre.

Ont été élus :

► Bureau du sou des écoles : MOURIER Marie-France
..... WAQUET Corinne
..... VOGT Martine

► Délégués de parents : Titulaire..... RAFFORT Jean
suppléant..... ALGOUD Joëlle

Exposition Yan-Pei Ming

Sortie de l'école au Percy avec l'EMALA.

Yan-pei ming est un peintre d'origine chinoise, qui a travaillé dans le Trièves cette année en collaboration avec le CNAC et des écoles du canton. Les enfants, accompagnés de quelques parents, sont allés voir une exposition de ses œuvres, qui avait lieu au Percy. Le peintre présentait notamment 100 portraits d'enfants de maternelle du canton, ainsi qu'un triptyque représentant un paysage.

Mais laissons plutôt la parole aux enfants. Ils ont été parfois surpris, parfois déconcertés, quelquefois séduits ou au contraire dubitatifs, en tous les cas toujours intéressés. Voici ce que, de retour à l'école, ils nous ont écrit, souvent de façon assez savoureuse :

"C'était des enfants de maternelle peints en noir et blanc. C'est pas très beau. Ça me fait penser à des enfants qui ne sont pas contents. La peinture n'était pas sèche sur les grands tableaux noirs, avec des bosses. Sur les petits tableaux, il y a Maxime, le petit frère de Yann, et Vincent, le petit frère de Camille. Faire des portraits, ça ne me passionne pas, mais faire des paysages et peindre des animaux, j'aime bien".

"Ming utilise des brosses de 20 et 40 cm. Il peint à la peinture à l'huile sur des toiles. Il peint en noir et blanc parce que c'est la tradition".

"Les grandes toiles faisaient 5 mètres de long par 2,5 m de haut. Yan-Pei Ming peignait avec une brosse de 20 cm, le fond en noir, gris clair, gris foncé ou blanc. La brosse faisait des fois 50 cm avec un manche de 2 mètres. Je trouve que les portraits sont tristes, parce que c'est en noir et blanc. J'aime bien sa façon de peindre, mais avec quelques couleurs, ce serait plus gai."

"Je n'aime pas trop les portraits, mais j'aime bien les paysages. Au début, je n'ai pas compris, et à la fin,

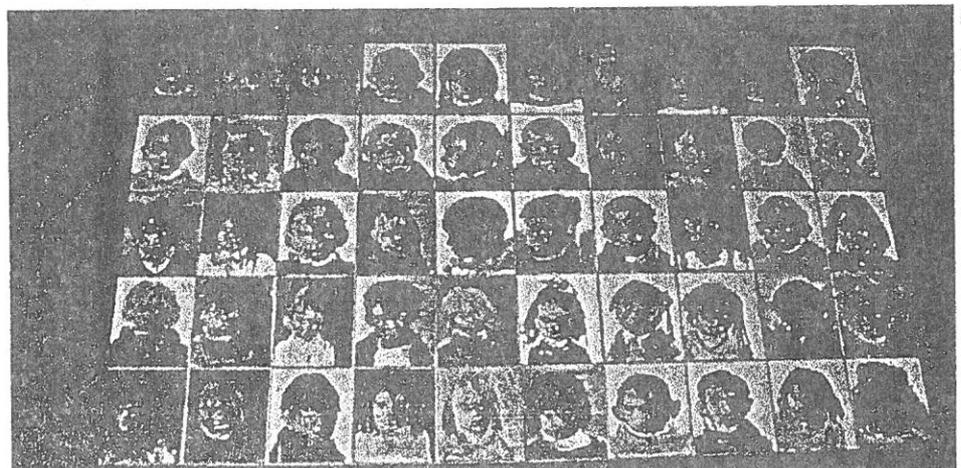


j'ai compris. Yan-Pei Ming est chinois, c'est pour ça qu'il peint en noir et blanc. Chez eux, c'est une tradition pour être un grand peintre. Il peint les paysages avec des gros pâtés.

"J'aime bien la peinture en noir et blanc, sur du bois, de la toile, ça fait une impression de regroupement de têtes bien à côté."

"Quand je suis rentré, ça m'a semblé un tableau tout noir. Quand je me suis approché, ça ressemblait à un paysage de tempête, avec plusieurs sortes de noir. Pour peindre les paysages, il les pose par-terre."

**Les enfants
de la classe unique
de Miribel-Lanchâtre.**



DERNIERE MINUTE

ASSOCIATION LANCHATRE ANIMATION

☆☆☆SPECTACLE DE NOEL☆☆☆

En musique pour les petits et les grands

DIMANCHE 6 DECEMBRE

à la salle polyvalente (entrée libre)

ECRAN VAGABOND

Il faut sauver le soldat RYAN de Steven Spielbergle Vendredi 20 Novembre

Le petit monde de Borrowers
film d'animation pour enfants.....le Vendredi 18 Décembre

LES ANCHATROUS

L'Assemblée Générale des Anchatrous a eu lieu le 11 JUIN. Constat est fait que les finances sont satisfaisantes, que les activités au village ou à Noyarey continuent leur vitesse de croisière. Après cette réunion, nous nous sommes tous retrouvés au restaurant des chasseurs pour terminer ensemble la journée.

Le Lundi 15 Juin l'association était représentée à la fête du village de l'amitié à Noyarey. Cet établissement reçoit les enfants qui sont en difficultés.

Le Samedi 20 Juin nous avons participé au concours de pêche avec Noyarey dans un étang près de Crémieu. Excellente journée d'autant que les anchatrous ont accédé au podium : 3ème chez les hommes et 2ème chez les femmes.

27 et 28 Juin c'était la fête au village qui a donné satisfaction. Un regret l'absence des autres associations. Peut-être l'année prochaine !

En Juillet et Août, les séances du jeudi après-midi nous ont permis d'accueillir des personnes en vacances à Miribel.

Le 4 Octobre nous sommes allés à la fête club de Noyarey.

Le Mercredi 21 Octobre se déroulera la troisième et dernière belote party à Noyarey

**Bientôt les anchatrous vous rendront visite pour vous présenter le calendrier 1999.
Merci d'avance**

VU A
TRAVERS
LA PRESSE

MIRIBEL-LANCHATRE

Ronde pédestre : courir pour le plaisir

L'esprit de compétition n'était sans doute pas le plus important dans la tête des 85 concurrents qui ont participé à cette quatrième ronde pédestre de Miribel-Lanchâtre, soit 23 km, dans la fraîcheur matinale de ce samedi 29 août.

En effet, dans une ambiance plus que sympathique, sans "chichis" et sans artifices, les participants ont gravi les cols ensoleillés du Verney, Prélénfrey et de l'Arzelier, formant un groupe uni par l'enthousiasme et la convivialité, l'âme conquise par ce paysage grandiose. A l'arrivée, les spaghettis et le jambon attendaient les sportifs, ainsi que les supporters des nombreuses associations sportives pour un repas champêtre dans le parc communal. Là, bien à l'aise sur l'herbe fraîche, repos bien mérité et chaussures délassées, tous ont attendu l'heure de la remise des prix.

Cette année, 10 dames étaient en compétition. Murielle Sanchez fut la première au classement féminin et s'est classée 39^e en 1 h 52'54" au général. Cinq marcheurs ont fermé la ronde avec Joseph Pertille, âgé de 80 ans.

Les trois premiers du classement ont battu le record de l'an dernier, celui-ci étant d'ailleurs de plus en



Didier Migaud, député de l'Isère, a participé à la remise des prix.

plus performant. C'est un habitant de La Baule, Jean-Luc Jouan, qui fut le vainqueur en 1 h 28'14".

15 enfants ont également participé au 2,5 km autour du village, accompagnés quelques fois par leurs parents, et quatre d'entre eux ont effectué le parcours des 5 km. Enfin, on peut noter l'excellente performance de Luc Puissat, maire de Miribel-Lanchâtre et présent depuis quatre ans à cet événement. Il a

terminé douzième en 1 h 35'52".

Classement général, 23 km : 1. JOUAN J.-Luc en 1 h 28'14"; 2. GALLEGRO Thomas en 1 h 28'35"; 3. TARRAJAT Gérard en 1 h 29'41"; 4. JAYMOND Roger en 1 h 31'22"; 5. GUENNEC Yves en 1 h 31'57"; 6. GALLEGRO José en 1 h 32'53"; 7. VEY Didier en 1 h 33'03"; 8. FERRAND Claude en 1 h 33'29"; 9. BARONE Raphaël en 1 h 34'03"; 10. PIGNAUD Pascal en 1 h 34'53".

Classement général, 5 km : 1. BLANC Alexandre en 17'18"; 2. CHAUSSADE Lionel en 18'32"; 3. BLANC Emmanuelle en 20'41"; 4. MONIER Séverine en 25'09".

Course général, 2,5 km : 1. COTTARD Christophe en 08'56"; 2. LEURAT Laureen en 08'57"; 3. DIDIA Nicolas en 09'25".

MIRIBEL-LANCHÂTRE (D.L du 8/07/1998)

La chorale de Vif en concert



Pendant le concert.

Sollicités par les associations de la commune, 21 chanteurs de la chorale de Vif et huit guitaristes de l'atelier guitare ont offert un concert devant une centaine de personnes dans l'église du village.

En première partie, les choristes se sont lancés dans un large répertoire amalgamant classique jazz et variété sur des airs très connus laissant au public le plaisir d'accompagner le récital en fredonnant.

Ce fut ensuite autour des guitaristes, de présenter de la musique de variétés françaises à des auditeurs charmés, puis c'est avec Fugain et Cabrel que chanteurs et musiciens ont terminé cette belle aubade dont la qualité et le programme diversifié furent énormément appréciés. ■

MIRIBEL-LANCHATRE

Princesses, ogres, diable et lutins

Dans le cadre de la convention culturelle (conçue pour trois ans dans le Trièves) et proposée par le Syndicat d'aménagement du Trièves et financée par le conseil général, la bibliothèque a organisé vendredi une soirée contes musicaux avec "Les accordeurs d'histoires". La conteuse, Claudie Rajon, a entraîné environ 80 personnes de tous âges dans les aventures rocambolesques de personnages surprenants, accompagnée par Franck Fioricci accordéoniste et Serge Vivion guitariste qui ont su animer l'atmosphère particulière de ces contes. A l'occasion de cette sympathique soirée la mairie a offert un pot de l'amitié aux auditeurs et interprètes, favorisant ainsi les échanges. ■



Le trio a captivé le public, surtout les enfants.

MIRIBEL-LANCHÂTRE (D.L.)
Un duo original

Deux instruments que l'on a pas l'habitude d'écouter ensemble, mais qui forment pourtant un beau couple.

Un duo original interprété par une voix exceptionnelle et le son particulier de l'accordéon a donné à ce festival de musiques classiques de la nouveauté que le public a su apprécier. Maria Sartova, d'origine Polonaise, exerçant son métier de cantatrice à Paris a chanté sur un répertoire diversifié, merveilleusement accompagnée par Jean-Luc Nanca dont l'interpréta-

tion extrêmement difficile fut à la hauteur du programme (Martini Haëndel, Obradors Rodrigo, Tchaikowski, Weill).

Après le concert, spectateurs et artistes se sont retrouvés dans la salle polyvalente de la mairie autour d'un sympathique pot offert par la municipalité et servi par Luc Puis-sat, maire de Miribel-Lanchâtre. ■

MIRIBEL-LANCHÂTRE

JEUDI 6 AOUT 1998

DL PAGE 8-38G

Les Anchatrous à l'unisson



Les adhérents, au nombre de 26, accueillent à bras ouverts toutes les personnes qui voudraient se joindre à eux.

Le repas annuel des Anchatrous organisé dans la sympathique auberge des chasseurs a permis une fois de plus de rassembler tous les membres de l'association, lesquels ont reçu un petit cadeau chacun, à l'occasion de leur anniversaire fêté en commun en ce jour exceptionnel, dont la famille Gautier avec ses quatre générations a participé dans la joie.

Cet excellent déjeuner fut aussi l'instant des réminiscences de l'année écoulée. Les voyages avec le club de Nauyaré dont Mitibel partage depuis 6 ans certaines manifestations ; les jeudis après-midi autour des jeux de société, et des cartes ; les thés dansants, et la participation à la fête du village. Mais cette ambiance joviale et sans façon, cultivée tout au long de l'année n'existerait pas sans le bon moral des adhérents qui essaient de maintenir un noyau et une cohésion entre l'hiver, période souvent difficile, et l'été. ■

MIRIBEL-LANCHATRE

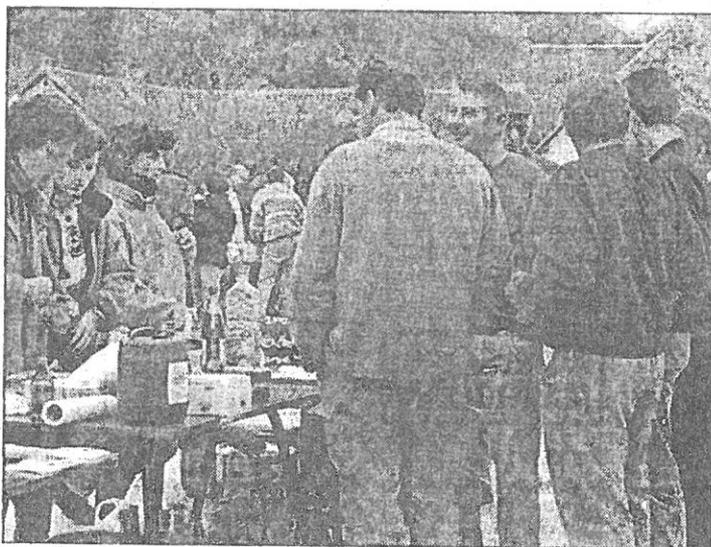
La première brocante a connu l'affluence

La chance était avec eux, ce samedi après-midi, lors de la première brocante organisée par le Sou des écoles.

En effet, les organisateurs se sont retrouvés avec 27 exposants, un temps doux et clément et de nombreux visiteurs qui ont fait honneur au vin chaud et aux crêpes.

Les enfants de l'école étaient heureux de participer à cette nouvelle manifestation, et ont surtout apprécié l'esprit dans lequel ils pouvaient vendre ou troquer à leur aise.

Du choix, du bric à brac, mais aussi des articles intéressants à des prix sacrifiés, de la convivialité, dans le petit jardin de ville de la commune en ont fait une réussite qui permettra au Sou de financer le projet "péniche" que les instituteurs envisagent de réaliser pour le voyage de fin d'année. ■



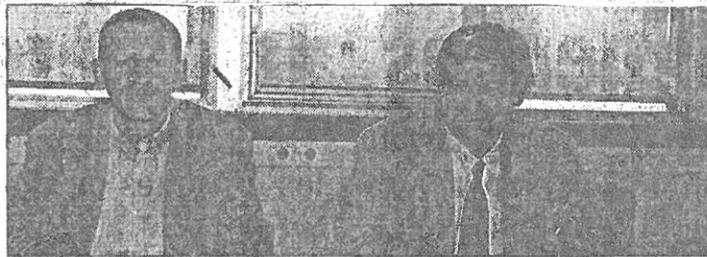
Parmi les stands.

Améliorer encore la qualité de l'eau !

ISÈRE. De nouvelles modalités d'information du public sont mises en place concernant la surveillance de la qualité des eaux d'alimentation dans le département.

Pour répondre à l'attention croissante que le public porte à la qualité de l'eau potable, le préfet de l'Isère a décidé de mettre en place un nouveau dispositif d'information des maires du département et des usagers. Ces nouvelles modalités d'information du public sont mises en place par le service Santé-environnement de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (D.D.A.S.S.), chargé de la surveillance de la qualité des eaux d'alimentation dans le département. Le contrôle est réalisé par un laboratoire agréé pour l'Isère, assurant l'exploitation des résultats. Les collectivités locales qui assurent la gestion des réseaux publics de distribution d'eau d'alimentation sont également responsables de sa qualité. Le législateur a voulu que les données relatives à la qualité de l'eau soient communiquées en des termes simples et compréhensibles pour l'utilisateur. C'est donc

l'objectif du dispositif mis en place cette année en Isère. Dès les prochains mois, les 534 maires des 534 communes de l'Isère sont destinataires des documents suivants : un bilan annuel sur la qualité des eaux avec un descriptif des installations desservant la commune, un commentaire sur les paramètres de qualité et les recommandations sanitaires à l'usage du consommateur, des tableaux récapitulatifs et statistiques des résultats d'analyses, un document prêt à l'affichage qui reprend la note de synthèse du bilan annuel. Lors de la présentation du dispositif d'information, Jean José Andrea, directeur départemental de la D.D.A.S.S. précisa : "Suite à l'arrêté ministériel, au moins une fois par an, les usagers recevront annexée à leur facture de consommation d'eau, une note de synthèse concernant la qualité de l'eau. Nous espérons,



Jean José Andrea et Luc Belleville, ont présenté le nouveau dispositif d'information, sur la qualité de l'eau.

grâce à des contrôles extrêmement précis, arriver à notre objectif final : améliorer encore la qualité de l'eau dans l'Isère." Luc Belleville, ingénieur d'études sanitaires du service Santé-environnement nota : "En Isère, la structure de la distribution de l'eau est très écartée. La forte population, les caractéristiques topographiques d'un département de montagne, l'abondance de la ressource en eau, sont à l'origine d'une multiplication des captages, des réseaux et des structures de gestion d'eau. Si les 400 000 habitants de l'agglomération disposent d'une eau de bonne qualité, on doit noter des situations dans le département où les eaux ne sont pas conformes aux normes de qualité. Ainsi, en 1996, 70 200 personnes ont pu consommer une eau dégradée sur le plan microbiolo-

gique ; 15 300 disposent d'une eau qui connaît des dépassements occasionnels de la norme en nitrates ; 41 800 sont alimentés par des eaux dépassant la norme en atrazine, herbicide utilisé pour le désherbage du maïs et des vitières ; 83 130 sont concernées par des eaux peu minéralisées, susceptibles donc de corroder les canalisations et notamment les installations en plomb."

Rappelons que cet automne, à l'issue des envois des bilans annuels aux maires, une synthèse départementale sera diffusée concernant l'ensemble des situations qui méritent une attention plus soutenue. Il est donc indispensable que le consommateur sache que l'eau, ce bien précieux, est protégée, surveillée et contrôlée...

(D.L.) René BLACHON ■

MIRIBEL-LANCHATRE (D.L. du 28.07.98) 54 ans après, on se souvient



Au cours de la cérémonie.

Autour du monument aux Morts du Verney de nombreuses personnes se sont rassemblées afin de commémorer ce tragique mois de juillet 1944 au cours duquel de nombreux soldats sont tombés pour la liberté en France. En présence de M. Girard, conseiller municipal de Vif, délégué aux anciens combattants et représentants M. Mourey,

maire de Vif, Luc Puissat, maire de Miribel-Lanchâtre, lors de son discours, a préché en faveur de la lutte contre le racisme et a déclaré que l'on avait eu un bel exemple au cours du Mondial. Après l'appel aux morts, les gerbes du Souvenir français et de la municipalité ont été déposées au pied de la stèle. ■

Bibliothèque municipale : à la rencontre des auteurs Vifois

Ce 10 octobre, tout au long de la matinée et d'une partie de l'après-midi, une activité plus intense que de coutume a régné dans les locaux de la bibliothèque municipale de Vif. Les responsables avaient quelque peu "devancé" l'animation "Lire en fêtes" organisée du 16 au 18 octobre de façon plus nationale. Après avoir pu regarder dans le hall de ces lieux de lecture, de multiples panneaux retraçant l'histoire de la bande dessinée, ou bien avoir pu prendre ou rendre des livres voire C.D., les Vifois et Vifois avaient ce jour-là l'occasion de rencontrer et de dialoguer avec d'autres Vifois auteurs ou concepteurs d'ouvrages différents !

"Mémoire en images, le canton de Vif"

Il s'agit là d'un recueil très intéressant de vieux souvenirs du canton de Vif, à travers des photos ou cartes postales anciennes, regroupées dans le but d'une meilleure connaissance historique de notre canton. C'est aussi, pour les cartophiles, nombreux dans le sud grenoblois un catalogue de référence. Frédérique Puissat et Yves Armand ont souhaité par cet ouvrage ressusciter un passé

déjà disparu de l'esprit de la plupart des habitants du canton qu'il était bon de rappeler par des photographies toutes originales.

Vues générales des villages du canton, décors quotidiens avec rues, places, monuments, alternent avec des scènes figées sur la pellicule, de l'agriculture de l'industrie, du commerce ou des moyens de transports d'une autre époque. Les adultes d'aujourd'hui pourront revoir leurs écoles, leurs instituteurs et peut-être pour certains se retrouver au hasard d'une fête ou cérémonie locale. 211 photos légendées à travers 128 pages nous entraînent dans un très beau voyage.

"Le loup de l'Obiou"

Autre lecture avec le roman d'un autre Vifois passionné d'écriture dont l'imagination déborde face à la feuille d'écriture, mais qui respecte constamment un judicieux équilibre entre la réalité et l'imaginaire, le suspense et le descriptif de lieux qui nous sont quotidiens, ou presque mettant encore plus de saveur à cette "recette" qui a fait ses preuves à l'issue de ses trois premiers romans.

Le "Loup de l'Obiou" qui rode aux



Les auteurs aux côtés du maire Jean Mourey et de Véronique et Florence, employées de la bibliothèque.

alentours de la célèbre montagne est encore plus dangereux que ces "homologues" transalpins revenus tout dernièrement dans les Alpes décimer quelques brebis dans nos alpages. Celui de Michel Andreolety s'attaque aux hommes, pour des raisons fort mystérieuses mais que une méthode très efficace, laissant seulement ça et là quelques traces tout aussi mystérieuses. Les personnages, très bien étudiés à l'image de cet agriculteur ramasseur de cham-

pignons, qui utilise des subterfuges astucieux et efficaces pour tromper les "étrangers" (voire amis) qui pourraient être tentés d'aller sur ces "bons coins".

Une rencontre avec des auteurs est toujours très positive, surtout lorsque ces derniers sont des "passionnés" amoureux de leur ville et canton, cherchant uniquement à faire partager, par la lecture, le bonheur qu'ils ont eu à l'écriture. ■

Bernard LAROCHE

Yves Pillet, président du Parc du Vercors

LA CHAPPELLE-EN-VERCORS. La présidence passe de la Drôme à l'Isère. Yves Pillet, maire P.S. de Pont-en-Royans succède à la R.P.R. Gisèle Telmon

Yves Pillet, maire de Pont-en-Royans (Isère), a été élu hier président du Parc naturel régional du Vercors, par 56 voix contre 47 obtenues par Jean-Louis Salazard, maire (Divers droite) de Choranches (Isère). Il succède à Gisèle Telmon, conseillère municipale de Bourg-de-Péage (Drôme). La présidence du Parc passe ainsi de la Drôme à l'Isère, ce qui est logique d'une mandature l'autre, mais — dans une institution qui est aussi "politisée" — vire également de droite à gauche (d'une présidente R.P.R. à un maire P.S., ancien député). Bien sûr, la gauche l'espérait. La droite, relativement confiante, n'imaginait guère cette bascule au début des travaux... Ceux-ci se sont tenus dans la Drôme, à la mairie de La Chapelle-en-Vercors et les turbulences dans l'assemblée régionale ont eu ici leurs redondances. Alors que les représentants des conseils généraux de la Drôme et de l'Isère ont été élus au bureau du comité syndical sur des bases politiques consensuelles, cela a été plus complexe dans le collège des élus régionaux. Il n'y avait pas de représentants du Front national dans la salle. Hier matin, deux élus détenaient cependant, chacun, un mandat frontiste. Un seul a été finalement utilisé dans le vote du collège Région et ensuite aucun pour les élections du président et de ses vice-présidents. La Région a droit à sept sièges au bureau; six ont été acquis à la gauche plurielle, un seul à un conseiller régional du groupe R.P.R. (Mathieu Chamussy, Isère), hors donc "le groupe Millon". Jacques Clot (R.P.R., Drôme), vice-président

sortant du Parc, a regretté "qu'il n'y ait pas eu consensus dans le collège Région comme dans ceux des conseils généraux".

Le maire de La Chapelle, Régis Malsand, avait accueilli l'assemblée en souhaitant "que le débat politique ait lieu, ce qui est la démocratie, mais qu'il s'arrête après l'élection. L'outil-Parc est extraordinaire mais il faut redorer son image, sinon, je le sens un peu condamné."

En remettant son mandat, et après avoir rendu hommage au travail réalisé par son prédécesseur, Maurice Puissat (Isère), Gisèle Telmon a clairement affirmé: "L'esprit Parc existe, nous avons un avenir qui, si nous savons le gérer, sera beau". La présidente sortante (qui avait été élue à l'unanimité en

1994) a aussi insisté sur les efforts déployés pour assainir les finances, lesquels se poursuivent avec le nouveau directeur, Pierre Weick: "Grâce à un travail de fond le budget est désormais plus transparent, la confiance réciproque est là, entre les élus et les techniciens du Parc".

A propos du Mémorial de Vassieux, M^{me} Telmon a précisé ("si l'on enregistre une baisse de fréquentation comme dans tous les sites") que "le Mémorial autofinance son fonctionnement à 70 %". Elle a confirmé que la muséographie va être repensée et a annoncé qu'un nouvel animateur d'équipe vient d'être nommé.

Les opérations de vote se sont déroulées sous la présidence du doyen d'âge, René Saussac, maire de Beaufort-sur-Gervanne (Drôme).

Puis, chacun des candidats à la présidence s'est exprimé. Yves Pillet, s'il a aussi regretté que "l'équipe sortante n'ait pas pris suffisamment en compte les objectifs paysagers du parc", a mis en cause le budget avec "deux départements qui font des économies sur le dos de la Région" et surtout, "le doute qui s'installe dans les communes et la population sur la politique suivie: on ne comprend plus très bien. Vous ne pouvez faire demain ce que vous n'avez su faire", a-t-il lancé à l'adresse de l'équipe sortante.

Jean-Louis Salazard, lui-même "maire d'une petite commune" s'est promis "de respecter la charte du parc, d'écouter les problèmes des communes, de se livrer à un travail de terrain, de garantir l'avenir social, économique et culturel".

Voici la composition du bureau, telle qu'issue des votes par collèges: **RÉGION:** Eric Arnou (Verts, Ardèche), Gérard Bertrand (P.S., Drôme), Isabelle Bizouard (Divers gauche, Drôme), Mathieu Chamussy (R.P.R., Isère), René Chevalier (P.C.F., Isère), Michèle Eybalin (P.S., Drôme), Roger Léron (P.S., Drôme).

CONSEILLERS GÉNÉRAUX DE L'ISÈRE: Alain Chaplais (P.S.), Jean Faure (U.D.F., sénateur), Pierre Gimel (R.P.R.).

CONSEILLERS GÉNÉRAUX DE LA DRÔME: Jacques Clot (R.P.R.), Henri Eyraud (Divers droite), Jean-Pierre Rambaud (P.C.F.).

COMMUNES: Secteur des quatre montagnes (Isère), Jean-Paul Gouttenoire, Gérard Sauvajon. Trièves (Isère):

Alain Bonino, Danièle Girardi. Royans-Drôme: Laurent Lemaître, Paul Sauvageon. Gervanne (Drôme): Anne-Marie Domergue. Diois (Drôme): André Aubanel, Dominique Benard. Royans-Isère: Robert Alleyron-Biron, Yves Pillet, Jean-Louis Salazard. Vercors: Martin Béchier, Régis Malsand. Villes portées: Elie Belle (Romans)

Au cours d'une interruption de séance, les élus de droite ont accepté six vice-présidences. Il n'y a donc pas eu de débat, tant pour l'élection de la première vice-présidente (qui, selon les statuts, fait l'objet d'un vote séparé) que pour les onze vice-présidents.

Anné-Marie Domergue a été élue par 61 voix (cinq sont allés à Isabelle Bizouard), une à Jean-Louis Salazard, 28 bulletins blancs.

Les autres vice-présidents: Jean-Louis Salazard (Isère), Jean-Pierre Rambaud (Drôme), Jacques Clot (Drôme), Jean-Paul Gouttenoire (Isère), Henri Eyraud (Drôme), Régis Malsand (Drôme), André Aubanel (Drôme), Michèle Eybalin (Drôme) Mathieu Chamussy (Isère), Eric Arnou (Ardèche, donc ex-qualité conseiller régional), Jean Faure (Isère).

En clôturant la séance, le président Yves Pillet a remercié le sénateur Faure d'avoir accepté la dernière place. M. Pillet fut déjà président du Parc, de 80 à 86, et M. Faure avait déjà été l'un de ses vice-présidents.

M. Pillet a ensuite convié à une collation en hommage à M^{me} Telmon. Désormais, en effet, il reste donc à travailler.

Michel RICHARD ■

**UN PEU
D'HISTOIRE**

LES SANCTUAIRES DU TRIEVES *

MIRIBEL - LANCHATRE

La paroisse de Miribel-Lanchâtre offrait autrefois la particularité de posséder deux lieux de culte appartenant à deux diocèses différents : Miribel à celui de Die; Lanchâtre à celui de Grenoble. Cela s'explique par le fait que la limite N. du Trièves ne coïncidait pas avec un accident géographique important. Les populations des villages voisins pouvaient facilement se mélanger, d'autant plus que les deux centres administratifs Mens et Vif étaient assez éloignés. Les diocèses se superposèrent aux circonscriptions romaines mais pas d'une façon rigoureuse pour les villages périphériques.

Dans le Cartulaire de Domène, il est écrit que Humbertus de Miribello a fait une donation au prieuré de Domène (1030). Dans le pouillé de Saint Hughes, (1115) "*Capella de Mirabello*" est taxée pour 6 deniers. On croit que l'église de Miribel se trouvait entre le château de Miribel et celui de Grinde. Elle était dédiée à Saint Martin. Il est probable qu'elle est tombée en ruine ou qu'elle a été incendiée, car elle n'est plus portée en 1375 sur l'état des décimes. D'autre part, si elle avait existé plus tard, les évêques l'auraient signalée dans leurs visites. Miribel fit donc partie très tôt de la paroisse de Lanchâtre.

Cette dernière était désignée par les mots "*en castris*" c'est à dire "*dans*" ou bien "*à côté*" du château : donc l'orthographe normale serait : L'Enchâtre. En 1178, il est mentionné que l'église de Lanchâtre était placée sous le vocable de Notre-Dame, qu'elle faisait partie de l'archiprêtré "*d'au delà du Drac*". En 1275, le compte des décimes portait : "*Cappellanus de Inchastris*" "*3 livres 5 sols 5 deniers*". Un siècle plus tard, les impôts ont augmenté et se montaient à 25 livres; les revenus de la paroisse étaient évalués à 20 florins. Ces nombres prouvent des ressources médiocres et un milieu économique voisin de la pauvreté.

L'église de la paroisse se trouvait déjà où elle est située aujourd'hui. Elle mesurait 7 toises (14 m) de long, 3 toises (6 m) de large (1); elle était évidemment couverte de chaume. Le clocher n'existait pas en 1340, mais chose extraordinaire, une murette s'élevait entre la nef et le chœur. Celui-ci avait été construit par le prieuré de Vif car c'était lui qui levait les dîmes à Lanchâtre. Il était voûté "*en coquille*". Remarque intéressante : "*Curatus non est bene expertus in officio tanem bonus est homo*" - "*Le curé n'est pas très expérimenté, cependant, c'est un brave homme...*" et plus loin, "*le seigneur, avec sa famille, a très bien reçu l'évêque...*".

En 1370, le curé s'appelait André Arduin. L'évêque confirma 200 personnes de Lanchâtre et de Château-Bernard : dans la paroisse il y avait 44 feux soit 220 personnes environ. En 1399, André Arduin était toujours présent, Monseigneur Almon I de Chissé lui fit remarquer qu'il plaçait les hosties dans une boîte trop étroite; elles se brisaient et parfois tombaient en miettes. D'autre part, les fenêtres du chœur manquaient de vitres; les ornements et les vêtements religieux étaient d'une valeur nulle.

Les conflits religieux du XVI^e siècle ne troublèrent pas la paroisse de Miribel-Lanchâtre. Cependant, quand l'évêque de Grenoble s'y rendit en 1692, l'état du sanctuaire laissait fort à désirer. Mgr ordonna au prieur de Vif de faire couvrir le chœur en ardoises, et à la communauté de remettre à neuf le plancher de la nef et la chapelle du Saint-Esprit.

En 1732 Mgr Jean de Caulet fut reçu par Jean Dominique Guieu, 28 ans, arrivé depuis 2 ans. L'église était en mauvais état, les lambris étaient prêts à tomber. Le chœur était séparé de la nef, comme dans toutes les églises par une balustrade en noyer. Il était orné par un tableau représentant Notre-Dame, patronne de la paroisse. La nef était planchéiée et assez bien vitrée; elle contenait deux bancs, un à M. de Miribel, l'autre à M. Clet et tous deux avaient droit de sépulture dans l'église. Monseigneur signala qu'au château de Miribel, il existait une chapelle dédiée à la Sainte-Croix; le pain bénit y était distribué. Le hameau de Miribel faisait donc partie du diocèse de Grenoble.

* "Les Sanctuaires du Trièves", Aimé BEAUP 1980

(1) Actuellement l'église mesure extérieurement 23, 60 m. (NDLR).

La visite pastorale de 1763 précisa les améliorations apportées à l'église : un bénitier en pierre, un tableau de Sainte Marguerite et surtout une toiture en ardoises. On a aménagé deux chapelles celle du Rosaire et celle du Saint-Esprit; on a disposé la sacristie à droite de l'entrée qui était sous le clocher. Celui-ci renfermait une cloche. Le curé était toujours l'abbé Guieu. Ce dernier se retira en 1773 après 43 ans de dévouement au sacerdoce. Il vécut encore à la cure avec son neveu Joseph Guieu qui l'avait remplacé. Il légua une partie de ses biens aux pauvres de la paroisse.

A propos des pauvres, signalons un legs fait par le seigneur Jacques de Margaillan en 1643 : *"Je veux et ordonne que tous les ans, la veille de la fête de Saint Jacques, le 25 Juillet, on fasse une aumône générale en pain, en vin et potage à chaque pauvre priant pour mon âme, celle de ma femme et de tous mes prédécesseurs. Je donne annuellement et perpétuellement à deux des enfants les plus pauvres de Miribel et à 3 de Château-Bernard, à chacun deux aunes (2,40 m) de gros drap de Briançon et une paire de souliers qui leur seront donnés par mon héritier et successeur"*. (1) Le legs fut exécuté jusqu'en 1746. Le seigneur André Copin de Miribel adressa une supplique à l'évêque de Grenoble en vue de réduire la donation. L'évêque allégea la fondation (1776); mais le Parlement de Grenoble déclara que l'évêque avait outrepassé ses droits dans le domaine temporel et condamna Copin de Miribel à payer les arrérages du legs (1802).

L'abbé Joseph Guieu eut la délicate mission d'accepter ou de refuser les réformes révolutionnaires (1791). Il rédigea lui-même son serment qui est un petit chef-d'œuvre littéraire, mais dont la reproduction exigerait un autre cadre. La municipalité l'accepta, mais le Directoire de Grenoble le refusa. Joseph Guieu fut dénoncé pour *"avoir tenu en diverses circonstances, une conduite incivique, fanatique et aristocratique"*. Il fut arrêté et emprisonné à Sainte Marie d'en Haut à Grenoble (1793). La mort de Robespierre (1794) le sauva du Tribunal révolutionnaire, mais on lui fit attendre sa liberté jusqu'au 29 Octobre 1795. Il entra dans la clandestinité et ne fut plus inquiété.

En 1802, Miribel-Lanchâtre et Château-Bernard ne formèrent qu'une seule commune et une seule paroisse. Mais la distance entre les deux villages était un obstacle à une bonne entente; la séparation eut lieu en 1823 pour les communes et en 1826 pour les paroisses. En 1845, l'abbé Fayollat signala une mission prêchée à Miribel-Lanchâtre pendant 15 jours : *"Elle a eu un plein succès; une seule femme ne s'est pas présentée à la confession; 15 ou 16 hommes qui ne le faisaient plus se sont présentés aussi; seuls 5 ou 6 hommes sont encore récalcitrants..."*.

Le gros problème qui se posa à la paroisse fut de choisir entre une restauration ou une reconstruction de l'église. On se décida pour un bâtiment neuf. On conserva seulement la forme de la croix latine. L'architecte Riondel imagina le bâtiment actuel; la façade est classique avec portail en plein cintre et tympan surmonté de deux fenêtres géminées et d'un oculus. Les murs latéraux sont soutenus par des contreforts en pierres appareillées. La nef et le transept sont couverts en voûte d'arêtes sur doubleaux reposant sur des colonnes à chapiteaux. L'abside semi-circulaire est surmontée d'une demi-coupole. Le clocher à droite du chœur est terminé par une pyramide à base carrée. Devant la façade se trouvent les tombeaux de la famille Eymard-Duvernay. En face de l'entrée a été dressée une croix rappelant la mission de 1845 et celle de 1934, tandis qu'une autre croix de mission a été érigée en 1892. Le cimetière est resté, comme jadis, contigu à l'église et dans ce lieu loin des hommes et de leurs machines, tout parle de Dieu et de son éternité.

La nouvelle église fut bénie le 1-10-1881. Souhaitons une belle fête pour cette vaillante centenaire.

(1) D'après : La Baronnie de Gresse par Terras pp. 256-257.

MIRIBEL LANCHÂTRE NE S'OUBLIE PAS

Sylvie pendant une quinzaine d'années est venue avec ses parents à Miribel-Lanchâtre . C'était dans les années 60, Miribel-Lanchâtre ne comptait alors que 70 habitants. Pour nous qui avions alors l'âge de Sylvie, de sa soeur, de son frère, leur arrivée correspondait à la période des vacances.

Après des journées à faner, garder les vaches, nous nous retrouvions le soir à jouer au Monopoly, à aller se promener, à regarder les étoiles en nous couchant sur la route à CASSOULET, comme Sylvie le conte si bien dans son livre.

A travers un chapitre de son livre, intitulé "PETIT TOIT DU MONDE", elle retrace parfaitement l'ambiance de cette époque qui est malheureusement bien loin.

Le livre dont est extrait ce chapitre devrait sortir en librairie début 1999, nous vous tiendrons informés.

EXTRAIT DU LIVRE "PETIT TOIT DU MONDE" de Sylvie Giacomini

D'enfance à enfance, le temps glisse sur les skis de la vie. Le Vercors n'eut pas d'abord pour moi visage de l'hiver. C'est tout l'été qui rayonnait en ses traits. J'y ai passé pendant quinze ans les trois grands mois des fenaisons, des moissons et des mûres. Trois grands mois au rythme d'un village construit au bord d'un précipice où coulait une fraîche rivière au nom d'été brûlant, la Gresse. Trois grands mois à marcher dans les sentiers, garder les vaches, passer des cols, boire aux fontaines, sentir la nuit et le jour dans la pelote du bonheur. Trois grands mois dans la simplicité des choses. Miribel-Lanchâtre était du même côté du monde que la Bastide Blanche de Pagnol. Mais sa couleur était le blond. Blondeur des champs au mois d'août quand les blés étaient mûrs, blondeur des grandes paillasses où l'on mettait les grains, blondeur du pain qu'on cuisait au four et des rissoles qui s'offraient, blondeur des rires dans l'amitié toute voisine. Blondeur des jours et, surtout, de la mère qui les tissait en gerbes libres.

EXTRAIT DU LIVRE "PETIT TOIT DU MONDE" de Sylvie Giacomini - suite

La maison jouxtait une ferme sur la place du village. On y accédait par une pente raide, comme on accédait au village par une grande montée. Descendre et grimper sont les mouvements quotidiens en pays de montagne. On y connaît l'effort et le plaisir. Le soir, les vaches revenaient à l'écurie et on allait regarder la traite. La mère parlait littérature avec Maurice, le maire-paysan qui aimait lire, et penser ; savait aimer. Je me souviens qu'il me prenait sur son char quand il rentrait le foin, et sur ses épaules les soirs de fête. Alors mon cœur s'élargissait. Il croyait aux jours meilleurs, et c'est en partie grâce à lui que le village survécut à la modernité. Plus d'odeur de fumier maintenant, plus d'appels des poules ni de bruit de clochettes. Le jardin du presbytère a perdu tous ses secrets. Ses hauts murs ont disparu, mais le bassin coule toujours pour désaltérer nos soifs. Au mois de juillet, les lucioles brillent sur les talus, mais qui se couche à Cassoulet, sur la route encore chaude, pour sentir la douceur de l'air et donner leur nom aux étoiles? Le tunnel a ses ardoises qui s'effritent, des silhouettes enfuies y inscrivent leur nom. Elles traversent le noir en chantant pour se donner du courage. Au Vernay, la lumière des matins est toujours aussi belle. La route ne s'effondre plus, mais on consolide sans cesse les talus. L'assise de la montagne reste aussi fragile que celle de l'homme. Par la colline, le sentier rejoint Prélénfrey. La marche est dure, on n'en finit pas de monter au Col Vert. Là-haut, il y a la promesse de Villard-de-Lans à nos pieds et du ciel dans nos têtes. Pour franchir le *pas* du col de l'Arzelier, l'effort est moins grand. Sophie et Agathe, les Deux Socurs du massif, se font bienveillantes pour m'aider à rattraper les mailles sautées du temps.

L'automne m'accorde encore ses paniers de mûres, ses ciels de feu sur le Grand Veymont. La tristesse des rentrées demeurent la même. La joie remonte les années et l'été. Je reste prisonnière de la forteresse. Le Vercors en octobre célèbre la mélancolie. L'enfance brûle en silence. La blondeur est incendiée.

